

MAZARS

Electriciens sans Frontières

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

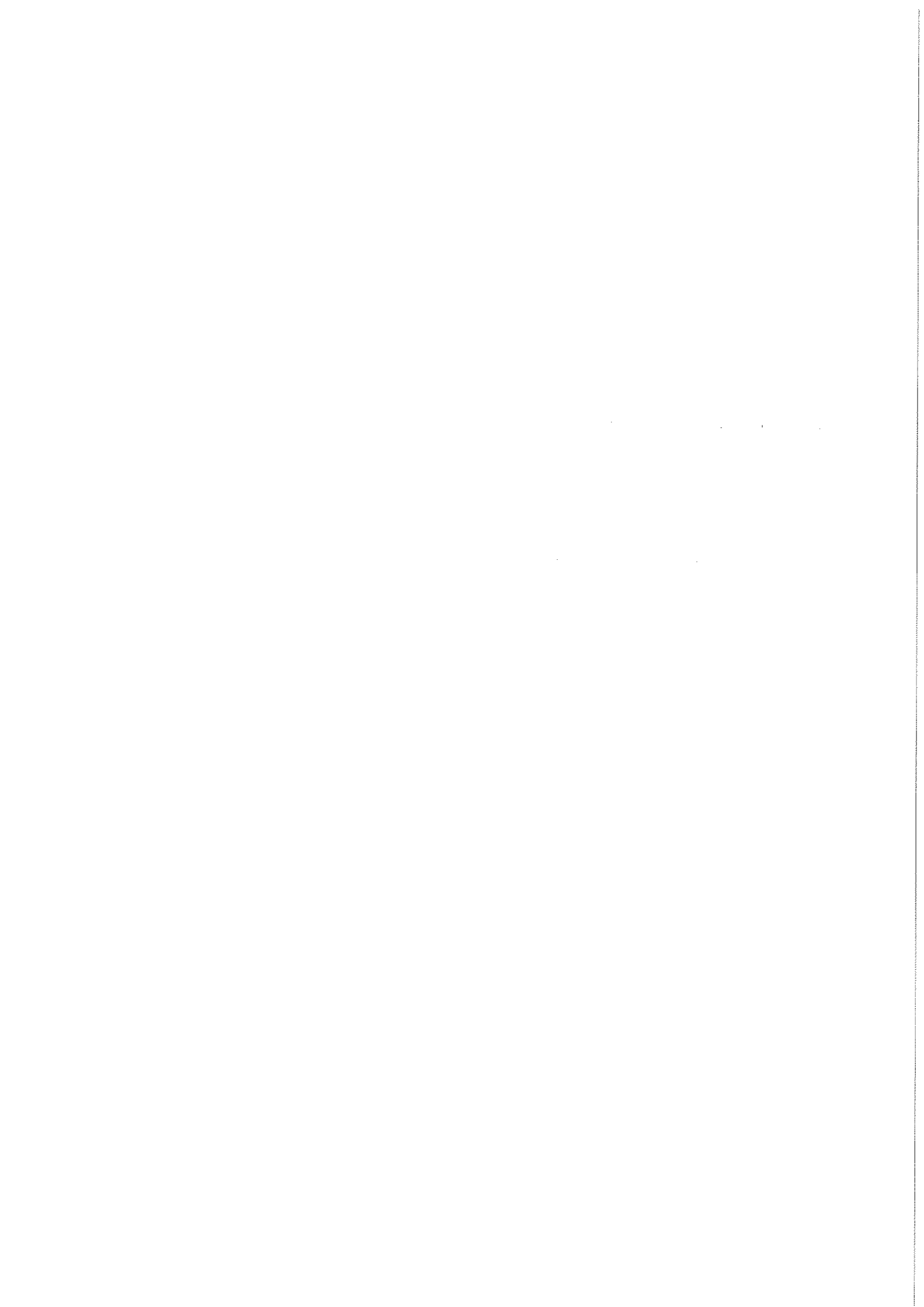
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Electriciens sans Frontières

Siège social : 11 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS
Association Loi du 1^{er} Juillet 1901 reconnue d'utilité publique
N° SIREN : 394 528 897

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres l'association Electriciens sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Electriciens sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

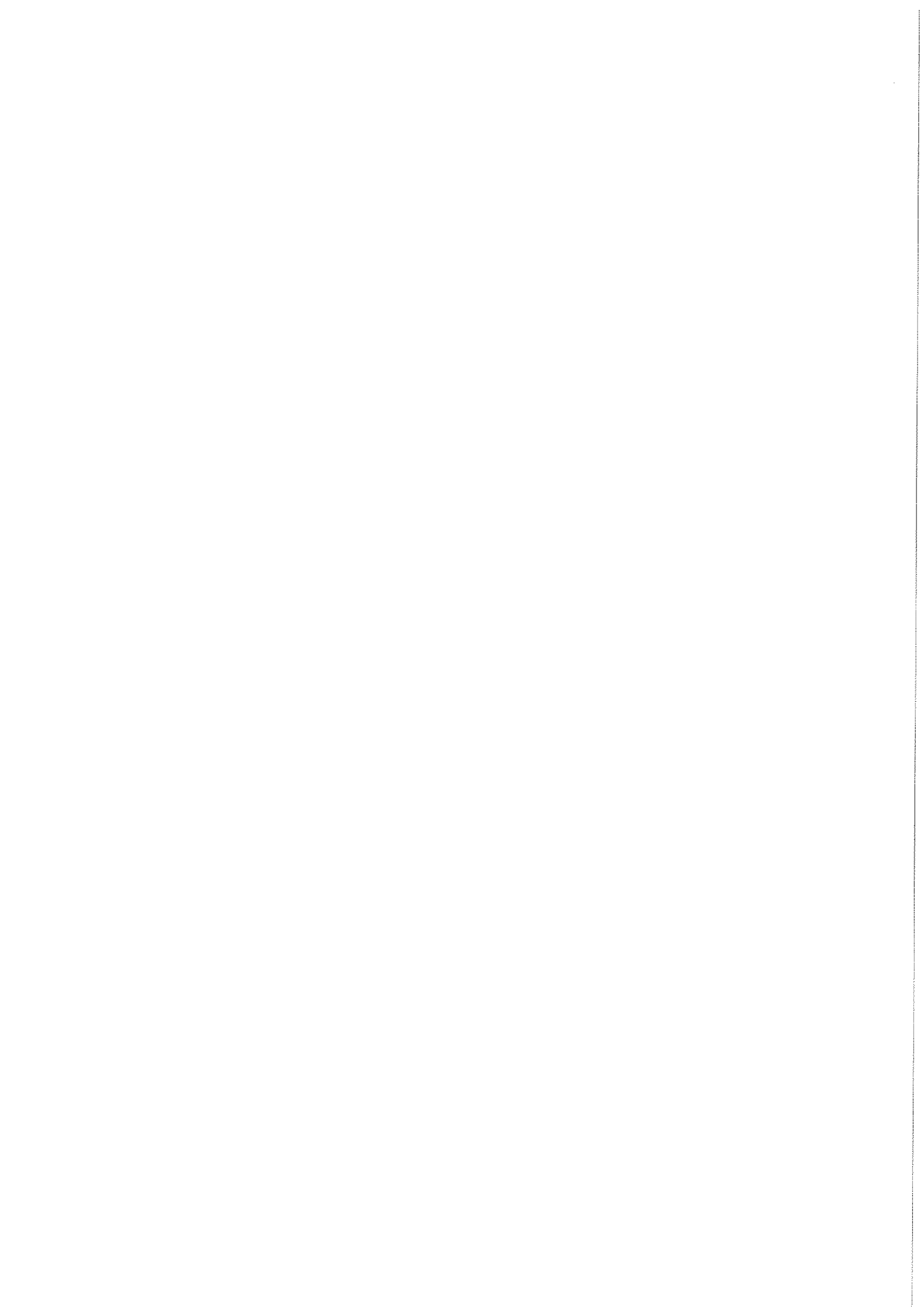
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emplois et ressources, décrites dans la note pages 25 et 26 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du Règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

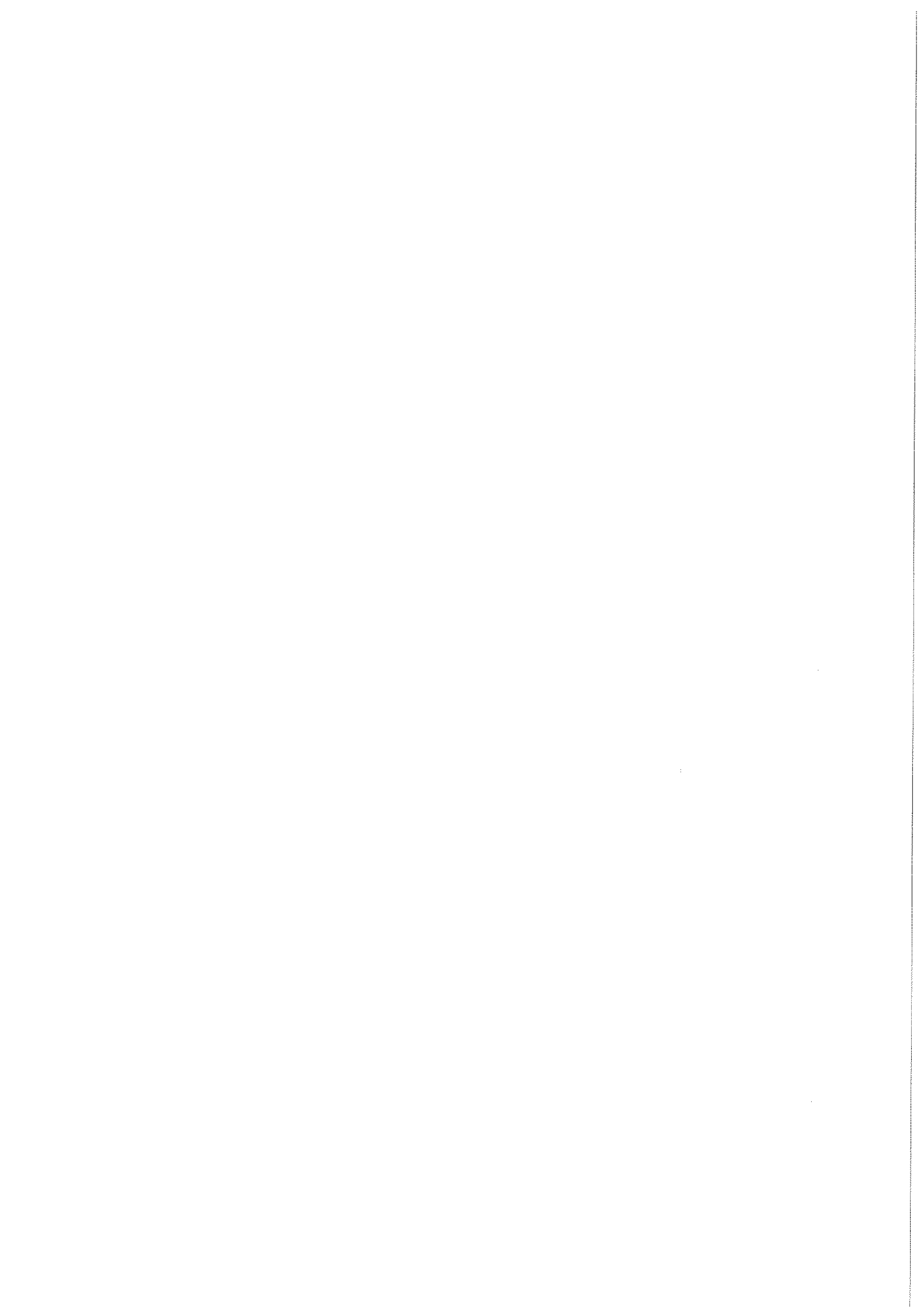
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité



d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**ELECTRICIENS
SANS
FRONTIERES**

Comptes Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2017

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

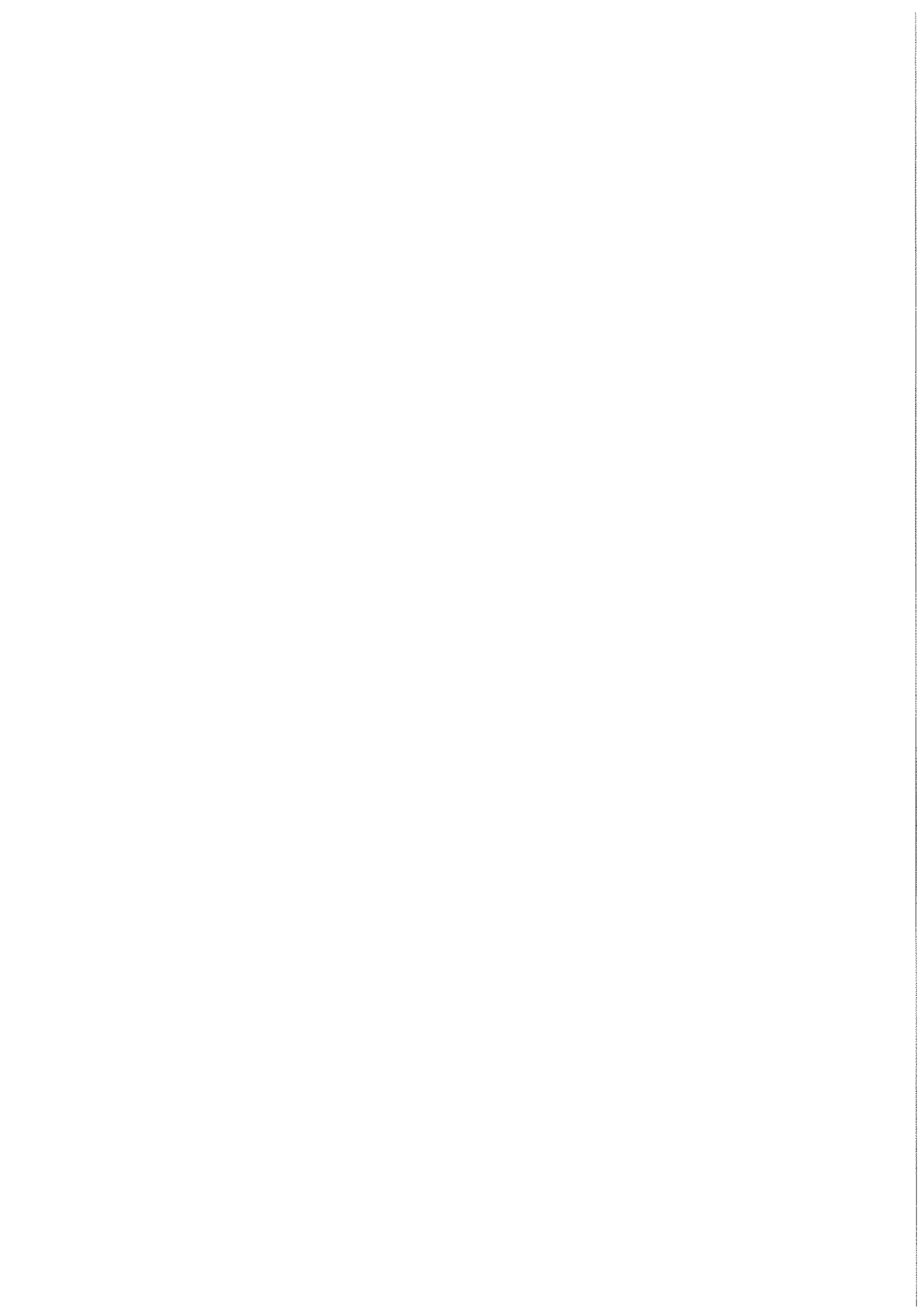
Fait à Courbevoie, le 25 mai 2018

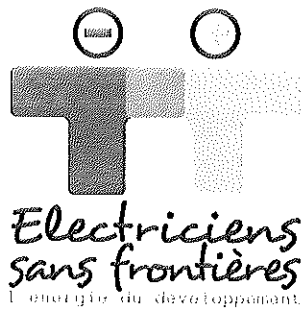
Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



Robert Amoyal

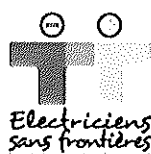




COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

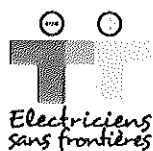
11 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris
Tél. : 33 1 84 21 10 40
Email : contact@electriciens-sans-frontieres.org
www.electriciens-sans-frontieres.org
Association Loi 1901 - SIREN n° 394 528 897 - Code APE 9499 Z



SOMMAIRE	
BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1. Evènements significatifs de l'exercice.....	6
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	8
3. Changement d'estimation.....	8
4. Changement de méthode.....	9
5. Comparabilité des exercices	9
6. Immobilisations incorporelles	9
7. Immobilisations corporelles	9
8. Immobilisations financières.....	9
9. Créances et comptes rattachés.....	9
10. Valeurs mobilières de placement	9
11. Stocks	10
12. Disponibilités.....	10
13. Transactions en devises	10
14. Provisions pour risques et charges.....	10
15. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	10
16. Fonds dédiés.....	11
17. Impôts	11
18. Compte Emploi des Ressources	11
19. Effectifs et personnel détaché	11
20. Contributions volontaires	12
21. Engagements hors Bilan.....	13
22. Rémunération des Dirigeants.....	14
a) Champ d'application.....	14
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice	14
23. Evènements post-clôture.....	14
NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF.....	15
1. Actif immobilisé.....	15
a) Immobilisations brutes.....	15
b) Amortissements et dépréciations d'actif	15
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	16
2. Détail des créances	16
3. Disponibilités.....	17
4. Etat des créances.....	17
5. Produits à recevoir par postes de Bilan.....	17
6. Charges constatées d'avance	18
NOTE 3. DETAIL DU PASSIF.....	19
1. Fonds dédiés.....	19
2. Provisions inscrites au Bilan.....	20
3. Etat des dettes.....	20
4. Charges à payer.....	21
NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	22
1. Produits d'exploitation	22
a) Détail des autres produits	22
b) Détail des subventions	23
NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.....	24
NOTE 6. EFFECTIF	24
NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2017 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	25

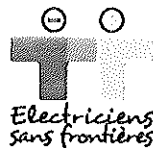
BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 17			Exercice clos le 31 déc. 16
		Brut	Amort. et Dépréciat*	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	95 061	83 357	11 704	18 206
	Immobilisations incorporelles en cours	3 780		3 780	
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Techniques, Matériels & Outillages	1 954	276	1 677	1 873
	Autres immobilisations corporelles	71 267	63 080	8 186	946
	Immobilisations en cours				
	Immobilisations financières :				
	Titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières	359		359	359
	TOTAL I	172 420	146 714	25 706	21 383
ACTIF CIRCULANT	Stocks	16 784		16 784	20 329
	Avances & acomptes versés	0		0	0
	Créances				
	Autres créances	417 191		417 191	323 098
	Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	3 834 312		3 834 312	3 422 052
	TOTAL II	4 268 287	0	4 268 287	3 765 479
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 061		7 061	9 557
	Ecart de conversion actif	0		0	0
	TOTAL III	7 061	0	7 061	9 557
	TOTAL ACTIF (I+II+III)	4 447 768	146 714	4 301 054	3 796 419



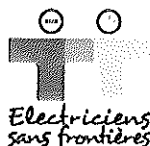
BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 17	Exercice clos le le 31 déc. 16
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise	147 641	170 145
	Réserves	740 000	560 000
	Report à nouveau	39 981	189 881
	Résultat de l'exercice	(10 211)	7 596
	TOTAL I	917 411	927 622
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges	0	53 830
	TOTAL II	0	53 830
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	3 131 906	2 570 432
	TOTAL III	3 131 906	2 570 432
DETTES	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers	0	0
	Emprunts & dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	168 136	151 977
	Autres dettes	83 066	92 528
	TOTAL IV	251 202	244 505
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	535	30
	Ecart de conversion passif	0	0
	TOTAL V	535	30
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		4 301 054	3 796 419



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 déc. 17	Exercice clos le 31 déc. 16
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes marchandises, prestations de services	78 054	115 951
Subventions d'exploitation reçues	408 551	457 099
Autres produits	2 265 119	1 636 867
Reprises/provisions & transferts de charges	57 381	76 679
TOTAL I	2 809 104	2 286 597
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	12 241	13 445
Variation de stocks	3 545	8 755
Autres achats non stockés	1 009 693	715 720
Services extérieurs et autres services extérieurs	678 674	973 719
Impôts, taxes et versements assimilés	21 834	11 096
Salaires et traitements	287 115	243 710
Charges sociales	128 032	109 309
Subventions accordées aux projets	109 113	196 493
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 380	7 740
Autres charges	1 378	1 524
Total II	2 259 006	2 281 511
Résultat d'exploitation (I-II)	550 098	5 086
PRODUITS FINANCIERS :		
Produits financiers	7 141	14 258
Reprises/provisions dépréciations immobilisations financières		
TOTAL III	7 141	14 258
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change	4 503	5 202
TOTAL IV	4 503	5 202
Résultat financier (III-IV)	2 638	9 056
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	552 737	14 143
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
TOTAL VI	0	0
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VII)	1 473	2 992
Total des produits (I+III+V)	2 816 245	2 300 855
Total des charges (II+IV+VI+VII)	2 264 982	2 289 705
Solde intermédiaire	551 264	11 151
(+) Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs - 789	1 398 863	1 670 243
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées - 689	1 960 337	1 673 798
Résultat de l'exercice	(10 211)	7 596



Annexe du Compte de résultat (en euros)		2017	2016
PRODUITS :			
870	Bénévolat	6 217 231	5 381 090
871	Prestations en nature	254 542	293 115
872	Dons en nature	613 020	536 716
TOTAL		7 084 793	6 210 921
CHARGES :			
861	Mise à disposition gratuite	613 020	536 716
862	Prestations en nature	254 542	293 115
864	Personnel bénévole	6 217 231	5 381 090
TOTAL		7 084 793	6 210 921

NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 4.301 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de 10.211 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

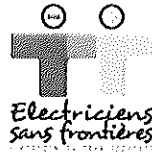
1. Evènements significatifs de l'exercice

a) Mars : Remise de la légion d'honneur à Jean Pierre Cerdan

Le 31 mars 2017, Jean Pierre Cerdan, secrétaire général d'Electriciens sans frontières, s'est vu remettre les insignes de Chevalier de la légion d'honneur. Cette décoration souligne son engagement depuis 12 ans au sein de l'ONG. Jean Pierre apporte ses compétences techniques et met à profit son savoir-faire relationnel et organisationnel pour concevoir et suivre la réalisation de projets de post-urgence auprès d'acteurs de la solidarité. L'objectif : éclairer et fournir en énergie maisons, écoles, hôpitaux etc. ayant essuyé séismes, typhons et autres catastrophes naturelles. En plus de son rôle au bureau de l'ONG, il est en charge de l'organisation de la Commission des projets, instance qui regroupe des bénévoles élus et qui vérifie la conformité des projets aux critères élaborés par l'association.

b) Mai : Un projet d'envergure pour l'accès à l'énergie et à l'eau pour l'ensemble du village de Dzogbépimé (Togo)

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des 3 500 habitants de Dzogbépimé à travers divers chantiers d'accès à l'électricité et à l'eau pour les structures clés du village que sont le dispensaire, l'école équipée d'un local informatique, le château d'eau ainsi que deux places du village. Ce projet illustre très bien à quel point satisfaire les besoins en eau et en énergie d'une population est un levier majeur de développement tant pour l'aspect éducatif, la santé, la vie sociale que la sécurité.



c) Mai-Juin : Renouvellement du conseil d'administration et des secrétariats régionaux

Tous les trois, en Assemblée régionale, chaque délégation élit son secrétariat régional. Composé d'un délégué régional, un trésorier, un correspondant projets et un correspondant communication et partenariats, il a pour rôle d'animer la vie des projets et des bénévoles sur un territoire. L'année 2017 a été marquée par le renouvellement d'une grande partie des élus d'Electriciens sans frontières au niveau régional, comme au niveau national au sein du Conseil d'administration. Les équipes élues, qu'elles soient renouvelées tout ou partie, participent à divers instances de gouvernance, commissions et comités pour animer la vie associative et les activités de leur région.

d) Mai-Juin : Le projet Tibiri au Niger a eu recours au fonds de pérennisation

Le projet de Tibiri au Niger vise à améliorer les conditions de soins et d'éducation à travers un accès à l'énergie et à l'eau de 16 écoles et 16 cases de santé. Au vu des conditions de sécurité sur place, le projet est mené à distance avec l'appui de l'association Tin Tua avec laquelle Electriciens sans frontières a, depuis des années, réalisé un véritable transfert de compétences via des formations et des chantiers école. Depuis l'année dernière, suite à des chaleurs exceptionnelles, les batteries installées en 2013 ne fonctionnaient plus. Le remplacement de l'ensemble des batteries, par des batteries de nouvelles générations plus résistantes, a été pris en charge par le fonds de pérennisation. C'est à nouveau l'association locale qui s'occupera de la réalisation des travaux.

e) Juin : Renouvellement du label « Don en confiance »

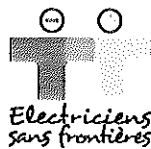
C'est en février 2014 qu'Electriciens sans frontières a obtenu l'accréditation « Don en confiance » pour une durée de 3 ans. Ce label garantit qu'Electriciens sans frontières respecte l'ensemble des dispositions de la Charte, en matière notamment de déontologie, et que les moyens dont dispose l'ONG sont utilisés pour obtenir la meilleure efficacité des actions mises en œuvre. L'accréditation a fait suite à une période d'audit de près d'un an effectué par des instructeurs du Comité de la charte. Reconduite en 2017, elle prouve, si besoin est, qu'Electriciens sans frontières dit bien ce qu'elle fait et qu'elle fait bien ce qu'elle dit.

f) Septembre : Interventions d'urgence suite aux passages des ouragans Irma à Saint Martin et Maria à la Dominique

Septembre 2017 a laissé les îles de Saint Martin et de la Dominique dévastées après le passage des ouragans Irma et Maria. 95 % des bâtiments ont été endommagés. Pendant 12 semaines, une vingtaine de bénévoles a aidé à rétablir l'accès à l'électricité et à l'eau et à sécuriser les installations électriques en appui des pouvoirs publics et des opérateurs locaux. Des équipes travaillent désormais à la mise en place de projets pour pérenniser les installations existantes et pour contribuer à la reconstruction de ces deux îles. (En savoir plus page 27)

g) Octobre : Mission d'appui aux Croix Rouges danoise et népalaise au Népal

Suite au tremblement de terre de 2015, nombreux sont les villages qui sont restés sans électricité. Les Croix Rouges danoise et népalaise continuent de se mobiliser et nous ont sollicités. Electriciens sans frontières a finalisé la mise en place de 900 kits solaires fournis par Schneider Electric en formant neuf électriciens afin de terminer l'électrification des écoles et la distribution des kits dans des villages des districts de Tanahun et de Lamjung.



h) Décembre : 10 ans de partenariat avec Legrand

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Au fil des années, le groupe et l'ONG ont renforcé leurs liens : dons de matériel, mise à disposition de moyens logistiques, financiers, mécénat de compétences. L'implication du groupe Legrand auprès d'Electriciens sans frontières est aujourd'hui exemplaire. Depuis 2007, l'action commune de Legrand et d'Electriciens sans frontières a permis de contribuer à 180 projets d'électrification dans près de 35 pays.

i) Décembre : 12 signatures pour un partenariat humanitaire au Centre de crise et de soutien du Ministère chargé des Affaires étrangères

Le 19 décembre, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et Electriciens sans frontières ont conclu un partenariat pour la gestion de situations d'urgence humanitaire. La convention conclue au quai d'Orsay rappelle l'importance de la mobilisation de 10 partenaires industriels, dont les ressources financières, logistiques, matérielles et humaines seront mobilisées par Electriciens sans frontières pour réaliser les opérations d'urgence dans les meilleures conditions. Leur collaboration est une aide capitale pour renforcer les capacités d'intervention dans les situations d'urgence.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et aux règlements n°99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, ANC n° 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

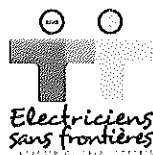
- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- | | |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau | 5 ans |

8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

9. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

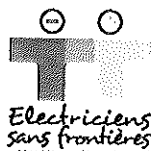
10. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).



11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

12. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 10.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2017.

13. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

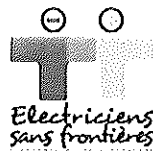
14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 5 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

15. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 22.750 euros HT (27.300 euros TTC) au titre l'année 2017.



16. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

17. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

18. Compte Emploi des Ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement du Comité de la Réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi des ressources selon des règles de présentation définies comme suit :

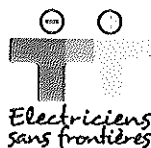
- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

19. Effectifs et personnel détaché

En 2017, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 8,75 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 2 personnes, dont le Président de l'association, détaché 3 jours par semaine.



20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 3 301 jours de mission à 265 € par jour, soit 874 765 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 13 204 jours à 265 € par jour, soit 3 499 060 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Énergie Solidaire). Le total s'élève à 6 956 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 843 406 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2017 s'élève à 23 461 jours à 265 € par jour, soit 6 217 231 €.

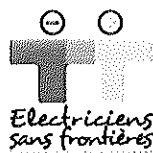
Valorisation des dons en nature et abandon de frais :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand	don de matériel	42 698 €	518 743 €
Prismian	don de matériel	ND	
Philips	don de matériel	8 015 €	
Imprimerie Auffret Plessix	Impression des cartes de vœux	1 045 €	
Marphil International	don de matériel	60 000 €	
Abandon de frais		94 277 €	
TOTAL:		206 035 €	

Valorisation des prestations en nature

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services



Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal
EDF	Mécénat de compétences	158 170 €
Legrand	Loyer et charges annuelles	72 383 €
Legrand	Mécénat de compétences	13 386 €
Legrand	Frais d'affranchissement	3 904 €
RTE	Loyer et charges annuelles	6 699 €
TOTAL:		254 542 €

Autres prestations non valorisées financièrement

EDF	Mécénat de compétences	169 jours
ENEDIS	Mécénat de compétences	45,5 jours
RTE	Mécénat de compétences	16 jours
GRDF	Mécénat de compétences	8,5 jours

21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



22. Rémunération des Dirigeants

a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est détaché trois jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

23. Evènements post-clôture

Néant

NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF

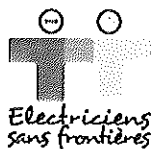
1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2016	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2017
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	95,1			95,1
-Immobilisations incorporelles en cours	0,0	3,8		3,8
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, materiel	2,0			2,0
-Installations générales	10,2			10,2
-Matériel de bureau et informatiques	31,5	7,9	0,7	38,6
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
Total	161,4	11,7	0,7	172,4

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2016	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2017
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	76,9	6,5		83,4
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, materiel	0,1	0,7	0,7	0,2
-Installations générales	10,2			10,2
-Matériel de bureau et informatiques	30,5			30,5
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
Total	140,1	7,2	0,7	146,7



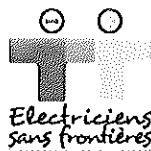
c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2017		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	95,1	(83,4)	11,7
-Avances et Acptes sur Immobilisations	3,8	0,0	3,8
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(0,2)	1,7
-Installations générales	10,2	(10,2)	0,0
-Matériel de bureau et informatiques	38,6	(30,5)	8,1
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,0
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0,4	0,0	0,4
Total	172,4	(146,7)	25,7

2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>			
- Fournisseurs débiteurs	1,6		1,6
- Autres	415,6	0,0	415,6
Total	417,2	0,0	417,2

Les autres créances concernent principalement des avances et acomptes sur les projets en cours pour 184,3 k€ ainsi que des ressources à recevoir pour 204,7 k€.



3. Disponibilités

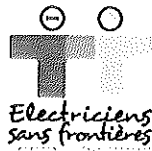
Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
Disponibilités et VMP :			
- Valeurs mobilières de placement	102,5		102,5
- Banques	3 713,5		3 713,5
- Caisses	18,3		18,3
Total	3 834,3	0,0	3 834,3

4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
		Prêts	
Acomptes et avances versés sur immobilisations			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés/commandes	0,0	0,0	
Autres créances et charges constatées d'avance	424,3	424,3	
Total	424,6	424,3	0,4

5. Produits à recevoir par postes de Bilan

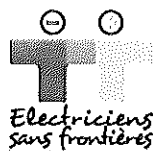
Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	0,2
Disponibilités	
Total	0,2



6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	7,1
TOTAL	7,1

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTE 3. DETAIL DU PASSIF

1. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondant aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Pays	N° de projet	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Total Fonds dédiés projets débutés avant 2017			2 570 432	1 387 332	1 239 148	-27 358	2 394 891
Dhye	NEPAL	2011-000712-010-NP-R	0		32 234	6 680	39 114
Sabou	BURKINA FASO	2014-000853-012-BF-R	0		1 072		1 072
Lumla	INDE	2014-001089-007-IN-T1	0		10 000		10 000
Mankwala	GABON	2015-000960-003-GA-R	0		58 216		58 216
Anedido	ETHIOPIE	2015-000961-018-ET-R	0		2 000		2 000
Sapaga	BURKINA FASO	2015-000968-002-BF-R	0		11 189		11 189
SINGLA	NEPAL	2015-000986-018-NP-R	0	6 578		10 477	3 899
Vekky	BENIN	2015-001035-003-BJ-R	0		35 000		35 000
ziguinchor et coubalan	SENEGAL	2016-001044-009-SN-R	0		8 000		8 000
Zongbèga	BURKINA FASO	2016-001048-017-BF-R	0		10 278		10 278
Tougouzague	BURKINA FASO	2016-001058-009-BF-R	0		19 000		19 000
Bonou	BENIN	2016-001075-014-BJ-R	0		2 027		2 027
Bota Cencenkisé	MALI	2016-001100-015-ML	0		530		530
Bolson San lui Gr	BOLIVIE	2016-001105-009-BO	0		4 279		4 279
M'BOMBOY	SENEGAL	2016-001107-007-SN-R	0		11 124		11 124
Lumière et Energie Sy	SYRIE	2016-001121-001-SY	0		738		738
Sisam	BURKINA FASO	2016-001124-001-BF	0		49 210		49 210
Duduza	AFRIQUE DU SUD	2016-001136-015-ZA	0		22 694		22 694
Ouragan Matthew	HAITI	2016-001141-001-HT	0		14 230	-14 230	0
LATHO	TOGO	2017-001164-011-TG	0		25 308		25 308
Nazoumé	BENIN	2017-001167-015-BJ-R	0		12 000		12 000
Al Ka'abneh	PALESTINE	2017-001191-016-PS	0		2 200		2 200
35 Ecoles	HAITI	2017-001192-001-HT	0		6 740	14 230	20 969
Kounkoun	SENEGAL	2017-001193-017-SN-R	0		1 419		1 419
Guélor	SENEGAL	2017-001211-016-SN-R	0		10 000		10 000
Alasora	MADAGASCAR	2017-001213-008-MG-R	0	6 975		10 000	3 025
Irma Maria	Saint-Marin	2017-001245-001-SM	0		9 801		9 801
Oxfam 1 banqui	BURKINA FASO	2017-001263-001-BF	0	-2 022			2 022
Saint Martin Post IR	FRANCE	2017-001287-001-FR	0		250 000		250 000
Post Maria	DOMINIQUE	2017-001288-001-DM	0		111 900		111 900
Total Fonds dédiés projets débutés en 2017			0	11 531	721 189	27 357	737 015
Total Fonds dédiés			2 570 432	1 398 863	1 960 337	0	3 131 905

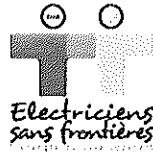
2. Provisions inscrites au Bilan

Nature des opérations (en k€)	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions perte de change					
Provisions pour impôts					
Provisions renouvellement immobilisations					
Autres provisions risques et charges	53,8		53,8		0,0
TOTAL 1	53,8	0,0	53,8	0,0	0,0
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres de participation					
Autres immobilisations financières					
Sur comptes clients	0,9		0,9		0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 2	0,9	0,0	0,9	0,0	0,0
TOTAL GENERAL (1+2)	54,7	0,0	54,7	0,0	0,0
Dotations et reprises d'exploitation		0,0	53,8	0,0	
Dotations et reprises financières		0,0	0,0	0,0	
Dotations et reprises exceptionnelles		0,0	0,0	0,0	

La provision constatée au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 53,8 k€ pour faire face à un éventuel litige sur une convention. La convention est arrivée à échéance. La provision a été reprise.

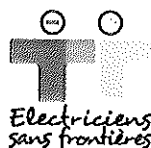
3. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants bruts	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	168,1	168,1		
Autres dettes	83,1	83,1		
Produits constatés d'avance	0,5	0,5		
Total	251,7	251,7	0,0	0,0



4. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	80,6
Dettes fiscales & sociales	27,1
Autres dettes	0,4
TOTAL	108,1

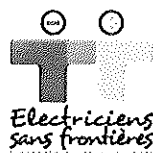


NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

1. Produits d'exploitation

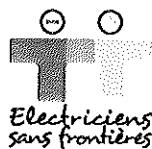
a) Détail des autres produits

Détail des Produits d'exploitation (en k€)	Détail Autres Produits 2017	Exercice clos le 31 déc. 17	Exercice clos le 31 déc. 16
Ventes marchandises, prestations de services		78,1	116,0
Subventions d'exploitation reçues		408,6	457,1
Autres produits :		2 265,1	1 636,9
- Dons entreprises :			
<i>Dons ENEDIS</i>	150,0		
<i>Dons RTE</i>	100,0		
<i>Dons Legrand</i>	97,3		
<i>Dons ENEDIS</i>	34,0		
<i>Dons Groupe SAG - Vigilec - Thépault</i>	24,5		
<i>Dons Direct Energie</i>	15,0		
<i>Dons Nexans</i>	15,0		
<i>Dons Efluid</i>	10,0		
<i>Dons Sider</i>	10,0		
<i>Dons EDF</i>	10,9		
<i>Autres dons Entreprises</i>	68,2		
- Dons Fondations Associations :			
<i>Fondation de France</i>	480,0		
<i>Fondation EDF</i>	373,0		
<i>Fondation Schneider</i>	124,5		
<i>Fondation Alstom</i>	43,6		
<i>Union Française de l'Electricité</i>	40,0		
<i>Fondation Nexans</i>	34,0		
<i>Fondation Lord Michelham</i>	28,0		
<i>Screlec</i>	23,7		
<i>Fondation Anber</i>	20,0		
<i>Autres dons Fondations Association</i>	123,2		
- Autres fonds privés :			
<i>Recylum</i>	107,0		
<i>CCAS</i>	84,1		
<i>Consortium Solidarité Laïque</i>	38,6		
<i>Autres fonds privés non détaillés</i>	26,2		
- Autres Produits Générosité du Public	145,2		
- Cotisations	38,6		
Reprises/provisions & transferts de charges		57,4	76,7
		2 809,1	2 286,6



b) Détail des subventions

Détail des Subventions (en k€)	Détail des Subventions 2017	Exercice clos le 31 déc. 17
Subventions Etat et Union Européenne		79,3
<i>Ministère des Affaires Etrangères</i>	78,3	
<i>Autres non détaillées</i>	1,0	
Subventions Région		44,1
<i>Conseil Régional Ile de France</i>	23,0	
<i>Conseil Régional Pays de Loire</i>	11,1	
<i>Autres non détaillées</i>	9,9	
Subventions Département		5,3
<i>Conseil Départemental Seine Maritime</i>	3,2	
<i>Autres non détaillées</i>	2,1	
Subventions Commune et Intercommunalité		62,2
<i>Grand Lyon</i>	35,6	
<i>Métropole Rouen Normandie</i>	15,0	
<i>Autres non détaillées</i>	11,6	
Subventions Intercom. (Syndicat Mixte)		217,7
<i>Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France</i>	55,0	
<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	20,3	
<i>Syndicat Départemental D'Energie 35</i>	16,3	
<i>Agence de l'eau Rhin Meuse</i>	16,1	
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron</i>	15,0	
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette</i>	14,8	
<i>Fonds Eau Métropole Lyon</i>	14,4	
<i>Syndicat mixte d'Energies du Doubs</i>	10,0	
<i>Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute -Saône</i>	10,0	
<i>Autres non détaillées</i>	45,9	
		408,6

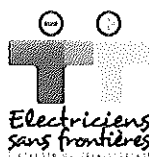


NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES

Fonds propres (en k€)	Comptes sociaux 2016	Affectat° du résultat 2016	Résultat 2017	Comptes sociaux 2017
Fonds associatif sans droit de reprise	17,3			17,3
Valeur du Patrimoine intégré - Fusion	152,9	(22,5)		130,4
Réserves	560,0	180,0		740,0
Report à nouveau	189,9	(149,9)		40,0
Résultat de l'exercice 2016	7,6	(7,6)		0,0
Résultat de l'exercice 2017			(10,2)	(10,2)
Total	927,6	0,0	(10,2)	917,4

NOTE 6. EFFECTIF

Effectif moyen en 2017	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	7,3		
Personnel sous contrat à durée déterminée	1,5		
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	1,0		
TOTAL	9,8	0,0	0,0



NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2017 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

EMPLOIS	Emplois de 2017 = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public sur 2017 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		0
1- MISSIONS SOCIALES	1 978 235	127 273	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	145 246	145 246
1.1. Réalisées en France - Actions réalisées directement			1.1. Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés	119 798 25 448	119 798 25 448
1.2. Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes	1 978 235	127 273	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	114 951	7 396	2- AUTRES FONDS PRIVES	2 080 688	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	164 415	10 578	3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	408 551	
			4- AUTRES PRODUITS	127 079	
		145 246			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 257 601		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	2 761 564	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 380		II- REPRISES DES PROVISIONS	54 681	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 960 337		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 398 863	
			IV- VARIATIONS DES FONDS DEDIES AFFECTES		
IV- EXCEDEMENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	10 211	
V- TOTAL GENERAL	4 225 318		VI- TOTAL GENERAL	4 225 318	145 246
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements de immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées		145 246	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées		145 246
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	6 645 774		Bénévolat	6 217 231	
Frais de recherche de fonds	215 975		Prestations en nature	254 542	
Frais de fonctionnement et autres charges	223 044		Dons en nature et Abandons de frais	613 020	
Total	7 084 793		Total	7 084 793	



Notes annexes au Compte Emploi Ressource :

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du Compte Emploi Ressource. Le Compte d'Emploi des Ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectés aux différentes missions au prorata des dépenses.

➤ **Modalité de passage des comptes annuels au compte emploi ressource :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

a) Affectation des charges de personne et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 3 301 jours de mission à 265 € par jour, soit 874 765 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 13 204 jours à 265 € par jour, soit 3 499 060 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire). Le total s'élève à 6 956 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 843 406 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2017 s'élève à 23 461 jours à 265 € par jour, soit 6 217 231 €.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.